

Procès-verbal

de l'assemblée générale constitutive de la ligue d'aéromodélisme du Centre Val de Loire

L'an deux mille seize, le trois décembre, les membres affiliés à la fédération française d'aéromodélisme (FFAM) relevant de la région Centre Val de Loire se sont réunis en assemblée générale à LAMOTTE BEUVRON (41) centre équestre, sur convocation du président de la FFAM par lettre datée du vingt huit octobre deux mille seize en vue de constituer la ligue d'aéromodélisme du Centre Val de Loire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, avant l'entrée en séance, par chaque participant disposant de voix.

Monsieur Jean-Paul PERRET, désigné par le président de la FFAM, a présidé la séance.

Le président de séance a constaté que 33 associations affiliées étaient présentes ou représentées correspondant à un total de 82 voix. Il déclarait ainsi que l'assemblée générale, régulièrement constituée, pouvait valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise toutefois sans condition de quorum.

Chaque participant à l'assemblée générale disposant d'un droit de vote s'est vu remettre un dossier comprenant les documents suivants :

- Projet de fusion et documents annexes.
- Projet de statuts de la ligue d'aéromodélisme.
- Budget prévisionnel 2017 de la ligue d'aéromodélisme.
- Bulletins de vote pour les élections du délégué départemental, des membres du comité directeur et du président.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du projet de fusion et de l'évaluation des apports réalisés au titre de la fusion.
- Adoption des statuts de la ligue d'aéromodélisme.
- Fixation du montant de la cotisation annuelle de membre adhérent pour l'année 2017.
- Vote du budget prévisionnel de la ligue d'aéromodélisme pour l'année 2017.
- Election des délégués départementaux pour les CDAM participant à la fusion, du comité directeur et du président de la ligue d'aéromodélisme.
- Nomination des vérificateurs aux comptes.

Le président de séance a proposé que les adoptions des résolutions soumises à l'assemblée générale soient votées à main levée sauf demande contraire d'au moins un participant disposant d'un droit de vote. Toutes les résolutions ont été votées à main levée.

Le président de séance a présenté les points saillants relatifs à la fusion.

Les débats ont été ouverts à chaque fois que nécessaire sur chaque thème porté à l'ordre du jour ; il a été donné réponse en séance aux questions posées.

RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE DU 03 DECEMBRE 2016	RESULTAT DU VOTE
Première résolution L'assemblée générale approuve le projet de fusion relatif à la constitution de la ligue d'aéromodélisme CENTRE VAL DE LOIRE. La fusion concerne : <i>Le CRAM Centre Val de Loire ainsi que les CDAMs du Loiret, de l'Indre, de l'Eure et Loir et du Loir et Cher</i>	Adopté à l'unanimité
Deuxième résolution L'assemblée générale approuve l'évaluation des apports réalisés au titre de la fusion.	Adopté à l'unanimité
Troisième résolution L'assemblée générale adopte les statuts de la ligue d'aéromodélisme tels qu'ils lui ont été présentés. L'assemblée générale acte que la FFAM pourra procéder à des éventuels ajustements de ces statuts qui pourraient notamment être demandés par l'administration.	Adopté à l'unanimité

Quatrième résolution En application de l'article 5 des statuts, l'assemblée générale fixe le montant de cotisation annuelle de membre adhérent à 25€ pour les années 2017/2018.	Adopté à l'unanimité
Cinquième résolution En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du projet de budget prévisionnel 2017 de la ligue d'aéromodélisme, vote le dit budget.	Adopté à l'unanimité
Sixième résolution En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale nomme Messieurs CHAMPION Robert et LEAUTE Daniel vérificateurs aux comptes de la ligue d'aéromodélisme.	Adopté à l'unanimité
Septième résolution L'assemblée générale autorise le président et le trésorier à engager les dépenses et à ouvrir les comptes bancaires de la ligue d'aéromodélisme Centre Val de Loire	Adopté à l'unanimité

Elections

Sont déclarées régulièrement élues les personnes ci-après.

1- Délégué départemental (membres de droit du comité directeur) et, le cas échéant, d'adjoint au délégué départemental

- Délégué départemental du CHER (CDAM maintenu): M. Claude **SCHNÜRER**, né le 30 décembre 1952 à MONTREUIL (93), demeurant lieudit « La Valette » 18170 St-PIERRE LES BOIS.

Adjoint au délégué départemental du Cher : M. Michel BALLAND, né le 27 février 1940, demeurant 2 Les Chargnes 18190 VALLENAY.

- Délégué départemental de l'INDRE et LOIRE (CDAM maintenu): M. Richard **NEVEUX**, né le 17 janvier 1950 àdemeurant 11 rue de la Bourdillière 37390 CHANCEAU SUR CHOISILLE.

Adjoint au délégué départemental de l'Indre et Loire : M. Gérard PURET, né le 6 février 1954 à demeurant 11 rue Marcel Dassault à 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE.

- Délégué départemental de L'EURE ET LOIR : M. Guy **DAVID**, né le 19 janvier 1950 à Marrakech (Maroc), demeurant 10 rue du Donjon à 28230 EPERNON. (élu à l'unanimité du département 28).

Adjoint au délégué départemental de l'Eure et Loire : M. Bruno MANFREDI, né le 25 mai 1965 à Paris (11^e), demeurant 54 rue des Erables à 28600 Luisant.

- Déléguée départementale de l'INDRE : Mme Odile **GEORGE**, née le 08 août 1959 à Dambron (28), demeurant 28 boulevard de l'Ecole Normale à 36000 CHATEAUROUX. (Elue par 5 voix et 2 contre du département 36).

Adjoint au délégué départemental de l'Indre : Néant

- Délégué départemental du LOIRET : M. Arnaud **PINEAU** né le 11 janvier 1976 à ORLEANS (45) demeurant 26 rue de la Haire à 45380 CHAINGY. (Elu à l'unanimité du département 45).

Adjoint au délégué départemental du Loiret: Néant

- Délégué départemental du Loir et Cher : Monsieur **GODET** Michel se déclare candidat lors de cette réunion. Il est demandé à l'assemblée son avis pour l'inclure. Trois voix contre et six voix d'abstention, le reste étant favorable à son dépôt de candidature. M. **GODET** Michel, retraité, né le 19 mars 1946 à JANCAJ (86), demeurant 11 rue du Bailli à HERBAULT (41) est élu. (3 voix contre 6 voix abstention du département 41).

2 – Autres membres du comité directeur (postes complémentaires) :

- Médecin inscrit à l'ordre des médecins : M. Jean-Luc **PAYET**, né le 19 avril 1950 à LA REUNION (97), demeurant 1 le Champ du Riau à 18190 CHATEAUNEUF SUR CHER. (Elu à l'unanimité).

- Jeune âgé de moins de 26 ans : Néant

- M. Jacques **BLANCHARD**, né le 11 août 1944 à Lannion (22) demeurant 7 impasse des Billaudes 45190 MESSAS. (Elu par 80 voix)
- M. Jérémy **FAUVET**, né le 6 juin 1975 à ORLEANS (45), demeurant 31 rue du Petit Villiers à 45000 ORLEANS. (Elu par 82 voix).
- M. Jérôme **POINCLOUX**, né le 4 novembre 1971 à NEUVILLE AUX BOIS (45), demeurant 6 les Trois Maisons à 45340 NANCRAÏ SUR RIMARDE. (Elus par 78 voix).

Après s'être réuni, le comité directeur a proposé à l'assemblée générale **M. Jérémy FAUVET** au poste de président de la ligue d'aéromodélisme du CENTRE VAL DE LOIRE. L'assemblée générale a alors procédé au vote du président. Le résultat du vote a été le suivant :

- 78 (voix) oui
- 2 (voix) non
- 0 abstention
- 2 (voix) bulletins blancs
- 0 bulletin nul

L'assemblée générale a alors considéré **M. Jérémy FAUVET** est régulièrement élu comme président de la ligue d'aéromodélisme du CENTRE VAL DE LOIRE à la majorité absolue des suffrages exprimés (abstentions, votes blancs ou nuls exclus).

*Le comité directeur de la ligue CENTRE VAL DE LOIRE a élu : M. **BLANCHARD** Jacques au poste de vice président ; M. Claude **SCHNÜRER** au poste de secrétaire général et M. Richard **NEVEUX** au poste de trésorier.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par le secrétaire de séance.

Fait à LAMOTTE BEVRON le 03 décembre 2016`

M. Claude SCHNÜRER
Secrétaire de séance

M. Jean-Paul PERRET
Président de séance

Handwritten signature of M. Claude SCHNÜRER in black ink, consisting of stylized initials and a horizontal line.Handwritten signature of M. Jean-Paul PERRET in black ink, featuring a large circular flourish and a horizontal line.